

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE DATCHEKA  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROUN  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
MINISTRY OF DECENTRALIZATION  
AND LOCAL DEVELOPMENT  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO-DANAY DIVISION  
\*\*\*\*\*  
DATCHEKA'S COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL TENDERS BOARD  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° 14 /2024/AONO /C-DTKA/CIPM/SG**  
**DU 01/03/2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX**  
**DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURE SPORTIVES (Phase I)**  
**DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA; DEPARTEMNT**  
**DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD**

Financement : Budget d'Investissement Public pour l'exercice 2024

Lieu : GOLOMPOUI

Montant prévisionnel : 25 000 000

Délai d'exécution : 90 jours

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'une infrastructure sportive dans la Commune de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord ; Le Maire de la commune de DATCHEKA, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de sport.

**2. Constance des travaux**

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les maçonneries.

**3. Délai d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 90 jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**4. Allotissement**

5. L'AONO est constitué : construction d'une Platte forme multi-sport a GOLOMPOUI

## 6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 25 000 000  
Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

## 7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de sport, Exercice 2024 sur les lignes d'imputations respectives

N°: 58616 007 03 641308 464211 561

## 8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, une somme de 500 000 (Cinq cent mille) francs CFA payable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de DATCHEKA Cellule d'Appui au lancement des offres, Tél : 677 45 43 50, dès publication du présent avis.

## 10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de DATCHEKA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante mille) francs CFA payable au trésor public.

## 11. Remise des Offres pour chaque lot

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de DATCHEKA, au plus tard le 28/03/2024, date limite de réception des offres à 13 heures 00 et devra porter la mention:

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N° 14 /2024/AONO /C-DTKA/CIPM/SG**

**DU 01/03/2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURE SPORTIVES (Phase I)  
DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA; DEPARTEMENT DU  
MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

## 12. Recevabilité des offres pour chaque lot

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

## 13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 28/03/2024 à 14 heures précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics de DATCHEKA dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée

## 14. Critères d'évaluation

### 15.1- Critères éliminatoires

#### 15.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

#### 15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf (29) critères essentiels sur quarante-deux (42).

#### 15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

#### 15.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur 03 critères ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur 06 critères ;

- Méthodologie d'exécution sur 11 critères ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 10 critères.

#### 15. Attribution

Le maire de la commune de DATCHEKA, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Mairie de DATCHEKA BP.: 19 DATCHEKA, Tél : 677 45 43 50.

DATCHEKA le

08/03/2024

LE MAIRE

(*Autorité Contractante*)



#### COPIES :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CDPMMD (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- MAITRE D'OUVRAGE. (Pour information)